



Commune de Saint-Fargeau

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 15 avril 2021

Le Conseil Municipal de Saint-Fargeau s'est réuni en séance publique, le jeudi 15 avril 2021 à 20h00 à la Mairie de Saint-Fargeau, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CHARPENTIER, Maire.

Étaient présents :

Mesdames DAGREGORIO, RIVOAL, BLONDET, GADANT, BROCHUT, JACQUOT et LELARD, ainsi que Messieurs HENRI, BLONDET, BOUCHE, CHARPENTIER, ORIEUX TARLET, CHEN et SUSTRAC.

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle GADANT

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 12 avril, l'ordre du jour était le suivant :

1. Musée de l'Aventure du Son :
 - Compte de Gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Budget Primitif 2021

2. Camping La Calanque :
 - Compte de Gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Budget Primitif 2021

3. Service de l'Eau et de l'Assainissement :
 - Compte de Gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Budget Primitif 2021

4. Commune :
 - Compte de Gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Affectation du résultat de fonctionnement 2020
 - Fixation des taux d'imposition 2021
 - Budget Primitif 2021

5. Affaires diverses

I. Musée de l'Aventure du Son :

- Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Musée de l'Aventure du Son.

- Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du Musée de l'Aventure du Son qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	40 508,40 €	Dépenses	12 084,36 €
Recettes	29 255,17 €	Recettes	44 513,68 €
Déficit 2020	- 11 253,23 €	Excédent 2020	+ 32 429,32 €
Déficit 2019 reporté	- 22 442,62 €	Déficit 2019 reporté	- 32 566,76 €
Solde 2020	- 33 695,85 €	Solde 2020	- 137,44 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré par treize voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Musée de l'Aventure du Son.

- Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2021 du Musée de l'Aventure du Son qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	98 276,45 €	Dépenses	14 836,90 €
Recettes	98 276,45 €	Recettes	14 836,90 €

TOTAL

Dépenses	113 113,35 €
Recettes	113 113,35 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), ADOPTE le budget primitif 2021 du Musée de l'Aventure du Son.

II. Camping La Calanque :

- Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Camping La Calanque.

- Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du Camping La Calanque qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	101 103,18 €	Dépenses	4 995,00 €
Recettes	71 860,26 €	Recettes	4 935,50 €
Déficit 2020	- 29 242,92 €	Déficit 2020	- 59,50 €
Déficit 2019 reporté	- 5 241,97 €	Excédent 2019 reporté	+ 80,51 €
Solde 2020	- 34 484,89 €	Solde 2020	+ 21,01 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré par treize voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Camping La Calanque

- Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2021 du Camping La Calanque qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	126 990,39 €	Dépenses	188 956,51 €
Recettes	126 990,39 €	Recettes	188 956,51 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	315 946,90 €	
	Recettes	315 946,90 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), ADOPTE le budget primitif 2021 du Camping La Calanque.

III. Service de l'eau et de l'assainissement

- Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte de Gestion 2020 du Service de l'eau et de l'assainissement.

- Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du Service de l'eau et de l'assainissement qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	239 294,61 €	Dépenses	416 566,93 €
Recettes	144 106,42 €	Recettes	507 818,97 €
Déficit 2020	- 95 188,19 €	Excédent 2020	+ 91 252,04 €
<u>Excédent 2019 reporté</u>	<u>+ 27 049,95 €</u>	<u>Excédent 2019 reporté</u>	<u>+ 28 163,44 €</u>
Solde 2020	-68 138,24 €	Solde 2019	119 415,48 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré par treize voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Service de l'eau et de l'assainissement

- Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2021 du Service de l'eau et de l'assainissement qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	413 693,24 €	Dépenses	1 565 602,60 €
Recettes	413 693,24 €	Recettes	1 565 602,60 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	1 979 295,84 €	
	Recettes	1 979 295,84 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), ADOPTE le budget primitif 2021 du Service de l'eau et de l'assainissement.

IV. Commune :

- Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte de Gestion 2020 de la Commune de Saint-Fargeau.

- Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Monsieur Richard ORIEUX, premier adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 de la Commune de Saint-Fargeau qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	1 627 150,62 €	Dépenses	384 671,43 €
Recettes	1 977 131,66 €	Recettes	655 595,90 €
Excédent 2020	349 981,04 €	Excédent 2020	270 924,47 €
<u>Excédent 2019 reporté</u>	<u>352 390,82 €</u>	<u>Excédent 2019 reporté</u>	<u>576 352,99 €</u>
Solde 2020	702 371,86 €	Solde 2020	847 277,46 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sur proposition du premier adjoint et après en avoir délibéré par douze voix pour et une abstention (SUSTRAC), APPROUVE le Compte Administratif 2020 de la Commune de Saint-Fargeau.

- Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après avoir adopté le compte administratif 2020 de la Commune de Saint-Fargeau conformément au compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré par quatorze voix pour et une abstention (SUSTRAC), DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du budget de la Commune de Saint-Fargeau comme suit :

<u>Excédent de fonctionnement capitalisé (Investissement/Recette - article 1068) :</u>	350 000,00 €
<u>Excédent de fonctionnement reporté (Fonctionnement/Recette - article 002) :</u>	352 371,86 €

- Fixation des taux d'imposition 2021

Vu l'état de notification transmis par les services fiscaux,

Considérant que la part de produit fiscal du Conseil Départemental liée à la taxe foncière revient désormais aux communes,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

<u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :</u>	39,77 %
<u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties :</u>	30,84 %

- Budget primitif 2021

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur ORIEUX qui présente, par chapitre, les crédits du budget primitif 2021 de la Commune de Saint-Fargeau qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	2 395 236,86 €	Dépenses	2 351 002,32 €
Recettes	2 395 236,86 €	Recettes	2 351 002,32 €
TOTAL			
	Dépenses	4 746 239,18 €	
	Recettes	4 746 239,18 €	

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2021 de la Commune de Saint-Fargeau.

V. Affaires diverses :

« Les Prés de Puisaye » :

Madame DAGREGORIO indique qu'en l'absence de Foir'geaulaise cette année, et devant l'attachement des habitants de la région à cette manifestation du dimanche de Pentecôte, Madame BLONDET et elle-même ont proposé et lancé l'organisation d'un nouvel événement nommé "les Prés de Puisaye".

Il s'agit d'un marché de producteurs locaux, dont les participants sont en cours de sélection qui se déroulera au cœur du village le dimanche 23 mai prochain, sous réserve et en accord avec les mesures sanitaires qui seront en vigueur à cette date.

Site internet de la Mairie :

Monsieur CHEN indique que la nouvelle version du site internet de la Mairie sera très prochainement consultable à la même adresse que le précédent.

Elle est en cours d'élaboration depuis plusieurs semaines pour qu'il soit le plus complet possible dès sa mise en ligne, Monsieur CHEN informe de son évolution et de sa finalisation sous quinzaine.

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 21h10.

**Le Maire,
Dominique CHARPENTIER**

**La secrétaire de séance,
Isabelle GADANT**